

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 3 septembre 2019 à 20h00, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumission - Système de contrôle des eaux pluviales pour la rue Forest
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.4 Travaux publics**
 - 9.4.1 modification de la résolution # 18-08-013 – Paiement de facture à Suez – Entretien du décanteur à l'usine d'épuration
 - 9.4.2 paiement de facture – Groupe Voyer Inc.

9.5 Services administratifs

- 9.5.1 acquisition du lot 4 055 306, cadastre du Québec, des Ailes de Gaspé Inc.

9.6 Services juridiques et greffe

- 9.6.1 modification de la résolution 18-10-035 - Calendrier des séances ordinaires - Ville de Gaspé
- 9.6.2 ordonnance à la greffière - Vente de propriétés pour défaut de paiement des taxes
- 9.6.3 autorisation à une personne pour enchérir et acquérir des immeubles à la mise en vente pour taxes
- 9.6.4 commission municipale - Maison d'aide et d'hébergement L'Aid'Elle Inc.

9.7 Direction générale

- 9.7.1 modification de la résolution 19-07-005 acceptation de soumission pour des travaux de réfection des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc - Rue des Peupliers à Rivière-au-Renard
- 9.7.2 modification de la résolution 19-08-024 - Contrôle qualitatif lors des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sous la rue des Peupliers à Rivière-au-Renard
- 9.7.3 modification de la résolution 19-05-020 - Acquisition d'une tente (kiosque) et bannières aux couleurs de la Ville de Gaspé - Direction des loisirs et de la culture
- 9.7.4 mise de fonds de la Ville de Gaspé - Mise à jour de la politique familiale et de la démarche MADA
- 9.7.5 aide financière - Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os - Réalisation d'une étude de faisabilité
- 9.7.6 ajout au contrat de déneigement - Secteur 4 - rue de la Station
- 9.7.7 aide financière - Association des pompiers volontaires de Gaspé Inc.
- 9.7.8 demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Entretien de la Route Verte

9.8 Ressources humaines

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 10.1 règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme No 1170-12 en remplaçant le premier paragraphe de la caractéristique numéro 5, de la cinquième exemption du troisième point de l'article 5.3 « CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION »

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 règlement modifiant le règlement 1282-15 relatif au lieu d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Gaspé en remplaçant l'annexe D
- 11.2 règlement relatif aux lieux d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Rivière-au-Renard en remplaçant l'annexe B

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 19-09-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 19-09-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 19 août 2019, résolutions 19-08-001 à 19-08-031 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

J'espère que vous avez passé un bel été.
Belle effervescence dans le milieu.
Belle température.

J'espère que vous avez pu bien vous reposer, du moins pour ceux qui ont pu! Et pour nos travailleurs saisonniers (entre autres dans les pêcheries et en tourisme), votre temps de repos approche, avec l'arrivée de l'automne!

ACTIVITÉS (en rafale)

La dernière séance télédiffusée remonte au 3 juin. Je ne passerai pas en revue la totalité des activités des 3 derniers mois, mais voici un topo, en rafale, en plus des dizaines de rencontres privées, internes, d'organismes, entreprises et citoyens :

- 4 séances du conseil municipal;
- 3 Conseil des maires de la MRC;
- 7 C.A. régionaux : (RITMRG (2), SCFG (2), RÉGIM, RIÉGIM, FARR);
- 2 Table des préfets de la Gaspésie;
- Réseau des Villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ);
- 4 réunions de l'UMQ (Comité stratégique pour le pacte fiscal (2); Conseil exécutif; Comité sur le transport aérien régional (incluant rencontre d'Air Canada, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, etc.));
 - Assemblée des MRC du Québec;
 - Témoigné à 2 commissions parlementaires (maternelle 4 ans + recyclage);
 - Colloque de l'industrie éolienne à Matane;
 - Lancement saison touristique à L'Anse-au-Griffon;
 - Participé artistiquement au show bénéfique pour le CPS L'Équipage à Rivière-au-Renard;
 - Même chose au show de la Fête Nationale au Berceau du Canada.
- J'ai aussi participé à plusieurs événements. Je pense entre autres à :
 - Festival de Petit-Cap;
 - Tournoi 4 contre 4 à Rivière-au-Renard;
 - Fête des Retrouvailles de L'Anse-à-Valleau;
 - Festival country de Grande-Vallée (comme préfet);
 - Concours de Châteaux de sable de Haldimand;
 - Aquafun de Rivière-au-Renard;
 - Épluchette de crevettes à Rivière-au-Renard;
 - FMBM;
 - Mawiomi Mi'gmaq, etc.
- On a aussi officiellement inauguré 3 places publiques :
 - Pumptrack;
 - Parc Yvette-Bossé;
 - Panneau de Farewell Cove.
- J'ai aussi participé aux tests de voilier adapté à la marina avec l'URLS et l'Association des personnes handicapées de Gaspé et le Centre de réadaptation;
- J'ai participé aussi à l'AGA provinciale du Réseau Québec-France;
- Lors de l'AGA du CRRI, Gaspé a aussi reçu 2 prix en logement social, un au CRRI et un à la Ville;
- J'ai aussi officié au Sommet sur la réconciliation entre les Municipalités et les Premières Nations;
- Cet été, j'ai pu rencontrer pas moins de 13 ministres (dont 9 ici à Gaspé);
- Et j'ai finalement participé à 6 annonces ministérielles (3 fédérales + 3 provinciales).

Je reviendrai donc sur quelques dossiers de fond qui ont occupé notre été. Et encore là, j'essaie d'y aller rapidement.

LOGEMENTS

- Le logement demeure une priorité majeure pour nous... comme corollaire au défi de la main-d'œuvre.
- On a pris de front le dossier et on a lancé 2 grands chantiers: un appel d'offres pour vendre des terrains à rabais et on mise aussi sur le projet de loi privée qui nous permettrait d'avoir des pouvoirs municipaux pour stimuler la construction de logements, car les municipalités n'ont pratiquement aucun pouvoir en ce sens... Et considérant les coûts plus élevés pour construire des logements ici versus les centres urbains, on doit offrir des incitatifs pour compenser ces surcoûts.
- Donc, on a soumis à l'Assemblée nationale un projet de loi privée qui nous permettrait de soutenir la construction de logements. On avait une lueur d'espoir qu'il serait adopté en juin dernier, mais l'agenda parlementaire était trop plein. On a donc peaufiné le projet de loi cet été avec le MAMH et la nouvelle mouture est en processus. On a un autre espoir qu'il soit adopté fin-septembre / début-octobre.
- Quant à notre appel d'offres pour la vente de terrains à rabais, il a connu un bon succès. 7 terrains sur 10 ont trouvé preneur. On a donc des engagements pour la construction de 21 unités de logements; pour 12 unités, c'est déjà notarié, et la construction doit être dès cet automne. Il reste donc 3 terrains en stand by. On a relancé un 2e appel d'offres, mais ça n'a pas porté fruits; on l'a peu publicisé aussi. On doit voir ce qu'on fait avec ces terrains dans les prochaines semaines.
- Pour nous, l'important, c'est la construction rapide de logements!

TRANSPORTS

- En transport ferroviaire, l'argent est toujours sécurisé à Québec. Le fédéral en a même ajouté! Le bogue est au niveau des délais. On a eu une rencontre avec le Premier ministre Legault. En changeant un processus administratif, on a gagné environ 1 an et demi. Au lieu de 7 ans, on est rendu à 5 à 6 ans. Le Premier ministre est d'accord avec nous que le délai est encore trop long. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il est avec notre allié et qu'il maintiendra la pression sur la machine pour trouver tous les raccourcis possibles.
- En transport aérien aussi, ça bouge. J'ai eu une réunion du Comité au sein de l'UMQ. On a rencontré Air Canada. Ils se sont améliorés, même si ça demeure cher. Les billets à 1 500 \$ n'existent plus, le plus cher, pour les dernières minutes, sont à 900 \$. Aussi, les Dash8-100 à 37 places sont enlevés de la flotte; on aura seulement des 50 places à l'avenir, mieux équipés et normalement plus fiables; ils équipent aussi ces appareils d'équipements GPS modernes pour mieux communiquer avec les pistes et faciliter les atterrissages. On avance. L'Alliance de l'Industrie touristique du Québec a aussi dans sa mire l'amélioration de la desserte vers les régions du Québec. Finalement, nos travaux

d'allongement de la piste de l'aéroport Michel-Pouliot doivent débiter à l'automne.

- En transport maritime : on a eu la visite de la ministre Chantal Rouleau. On a visité ensemble le port de Sandy Beach, qui est en processus de transfert du fédéral vers le provincial. Il n'y a pas d'enjeu majeur à cet effet, mais on devra rivaliser d'audace pour conserver le statut de Zone industrialo-portuaire. On ne lâchera pas!
 - o Quai de L'Anse-au-Griffon : De façon brève. La cession a eu lieu en 2016. Le MPO estimait les travaux à 1.5 million \$ et nous a laissé une enveloppe de 1.9 million \$. Donc, l'argent devait être amplement suffisant! 1er écueil : ça a pris 2 ans pour avoir les autorisations environnementales. Aussitôt l'environnement réglé, on a lancé l'appel d'offres au printemps pour des travaux à l'automne. 5 soumissions ont été reçues. Le moins cher était à 3 millions \$, soit le double de l'estimé faite par le fédéral. On a entrepris une négociation financière avec le fédéral. La négociation aurait pris plus de temps que le délai de validité des soumissions. On a donc rejeté les soumissions pour se laisser le temps de négocier et de retravailler le dossier. Actuellement, nos équipes négocient les clauses techniques de l'appel d'offres (types de matériaux, etc.). On doit aussi dégager de l'argent supplémentaire du fédéral... Déjà qu'on ramasse une infrastructure qu'ils ont abandonnée, la moindre des choses est qu'ils paient le juste prix pour la remise à niveau! On retourne en appel d'offres à l'automne. Si ça peut débloquer, travaux au printemps. Tout comme les gens de L'Anse-au-Griffon, j'ai hâte que ça se règle...

TOURISME

- Par ailleurs, on a connu une très grosse saison touristique... Encore une fois! La Gaspésie a la cote! On a renouvelé notre offre, surtout dans l'axe Forillon-Gaspé-Percé, et ça marche à fond!
- Avec une capacité d'accueil plus grande, on recevrait encore plus de gens! Parce que là, on est saturés pendant 1 gros mois... et presque saturés pendant 2 mois.
- Notre défi : allonger la saison et forcer l'attractivité au début de l'été, à l'automne et en hiver.

PERSONNES HANDICAPÉES

- Un autre dossier qui nous a occupés cet été, c'est l'attention qu'on doit porter aux personnes en situation de handicap.

J'ai rencontré Jenny Francoeur et Sylvie Bernard au début de l'été. C'est beau de voir leur fougue et leur volonté de faire avancer cette noble cause. On a convenu de travailler ensemble.

Notre 1re action concrète : le Conseil municipal a accepté de hausser les amendes pour les espaces réservés, qui sont passées de 30 \$ à 200 \$. Peu importe l'amende, c'est un

non-sens que des gens ne respectent pas cela en 2019!

On va poursuivre nos actions en sensibilisation au niveau de la conformité de l'affichage des espaces réservés, de l'accès aux commerces, etc.

J'en profite pour déposer ici une pétition de 1810 signatures que Mesdames Francoeur et Bernard m'ont remise cet été, pour qu'on agisse au niveau des stationnements (ce qu'on a fait) et au niveau de l'accès aux commerces et institutions (on a opté pour de la sensibilisation d'abord, et peut-être davantage d'actions plus tard, si la méthode douce ne suffit pas).

RECONNAISSANCES DIVERSES

- Au début de l'été : on a fait une reconnaissance par la Ville de nos centaines de bénévoles que je remercie encore une fois et que je salue chaleureusement;
- Fondation canadienne du Rein a remis des prix à 3 personnes d'ici, pour le succès connu lors de la 1re Marche du Rein de Gaspé :
 - o Jean Lapointe qui a remporté le prix Jean-Jacques Bégin pour l'ensemble de son implication bénévole pour la marche du rein et pour les services d'hémodialyse;
 - o Gui-Gabrielle Boulay-Fortin et France Boulay qui ont remporté le prix Don d'organes, pour leur engagement exceptionnel à la Fondation du Rein, entre autres pour promouvoir le don d'organes et de tissus.
- Salutations également à tous nos sportifs, nos artistes et nos artisans qui rayonnent et nous font rayonner en Gaspésie, au Québec, au Canada et partout dans le monde!

CONCLUSION

- Gros mois de septembre en vue.
- On continuera sur notre lancée. On a hâte de vous ramener de bonnes nouvelles sur le logement, le développement économique, notre aéroport et l'aréna, qui font partie de nos grands axes prioritaires.
- Et on va aussi s'inscrire dans la campagne électorale fédérale en sortant nos priorités dans les prochaines semaines.
- Et finalement, on est à la table de négociation du prochain pacte fiscal Québec-municipalités... où l'on souhaite ardemment que le Québec puise dans ses surplus pour soulager le portefeuille des contribuables dans nos municipalités, dans nos régions. À suivre!
- Bon mois de septembre à tous et à toutes!

NOTE

DÉPÔT DE PÉTITION – SURVEILLANCE ACCRUE DES STATIONNEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES.

Mille huit cent (1800) citoyens demande une surveillance accrue des stationnements pour personnes handicapées et obtenir un meilleur accès aux commerces de la ville de Gaspé.

À 20h22, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Nastassia Williams :

Le 27 septembre, elle prépare l'évènement « la planète s'invite au parlement » et ça l'a invité à prendre connaissance du règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre et le règlement l'a laissé perplexe notamment au droit de manifestation. Elle cite certains jugements de la cour d'appel ayant invalidé certain articles de règlements à cet effet et se demande pourquoi on a fait les modifications et ce, même si on a déjà reçu une mise en demeure de la part de Pascal Bergeron.

Daniel : Il y a une limite entre le politique et le légal. Pour la mise en demeure le conseil n'était pas au courant et n'a pas à l'être tant qu'une poursuite n'a pas été déposée et que la Ville n'a pas à déboursier des fonds publics. Tant que notre règlement ne sera pas contesté en cour et que certains articles n'auront pas été invalidés, nous l'appliquerons.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités de l'été;
- Bonne année scolaire à tous les étudiants.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités de l'été;
- Remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de toutes les activités de son quartier;
- Inauguration de la halte de l'usine le 21 septembre;
- Bonne rentrée scolaire à tous les étudiants.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités de l'été;
- Suite à notre sortie concernant le Phare de Cap-des-Rosiers, Jean-Marie Fallu a fait une sortie remarquée à cet effet.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités de l'été;
- Exprime sa fierté quant à la programmation de Berceau cet été et

- merci spécial à Laurie et son équipe ainsi que le CA;
- Bienvenue aux étudiants et bonne année scolaire à tous;
- Appel à la prudence, les automobilistes doivent s'arrêter lorsque les piétons s'engagent dans les passages piétonniers. Appel également à la courtoisie.
- Les journées de la culture du 27 au 29 septembre;
- Réitère sa disponibilité auprès des citoyens du centre-ville.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités de l'été;
- Félicite les organisateurs et bénévoles de l'Aqua Fun;
- Félicite les organisateurs et bénévoles de la foire western de Rivière-au-Renard;
- 21 septembre 2019 invite la population à la commémoration de la révolte des pêcheurs;

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités de l'été;
- Félicite et remercie l'ensemble des bénévoles qui se sont impliqués cet été;
- Travaux de la rue Forest débuteront cet automne.

RÉS. 19-09-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 162 337.34 \$:

- Activités financières régulières : 1 162 337.34 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 356 406.55 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 342 420.48 \$
- Activités d'investissements - inondations : 13 985.07 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 167 826.29 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 994 511.05 \$
- Activités d'investissement : 356 405.55 \$

RÉS. 19-09-004

OUVERTURE DE SOUMISSION – SYSTÈME DE CONTRÔLE DES EAUX PLUVIALES POUR LA RUE FOREST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire des travaux correctifs au drainage pluvial de la rue Forest pour régler les problèmes d'érosion et de débordement lors de fortes pluies;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater un entrepreneur pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO pour des travaux de mise en place d'un système de contrôle des eaux pluviales pour la rue Forest nous avons reçu une (1) soumission;

Les entreprises Allen Dumaresq 375 411.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des travaux pour la mise en place d'un système de contrôle des eaux pluviales pour la rue Forest est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour les travaux de mise en place d'un système de contrôle des eaux pluviales de la rue Forest à Gaspé soit accordé à Les entreprises Allen Dumaresq au montant de 375 441.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement d'emprunt 1367-18.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 19-09-005

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 18-08-013 –
PAIEMENT DE FACTURE À SUEZ –
ENTRETIEN DU DÉCANTEUR À L'USINE D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution 18-08-013;

CONSIDÉRANT que cette erreur a laissé un montant non payé de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables à la compagnie SUEZ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le dernier point de la résolution 18-08-013 se lisant comme suit :

- Facture # 900052512, datée du 26 avril 2017 – Collecteur de bague avec 16 coches au montant de 4 947,00 \$ plus les taxes applicables et à laquelle il faut déduire un montant de 1 500,00 \$ de rabais pour un total de 3 447,00 \$ avant taxes;

Et de remplacer ce texte pour celui-ci :

- Facture # 900052512, datée du 26 avril 2017 – Collecteur de bague avec coches au montant de 4 947,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la différence de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables soit payée à SUEZ et que le tout soit imputé au règlement d'emprunt 1344-17.

RÉS. 19-09-006

PAIEMENT DE FACTURE – GROUPE VOYER INC.

CONSIDÉRANT QUE la pompe #1 de la station SP-8 est en défaut;

CONSIDÉRANT QUE la pompe #1 doit être en place avant le début de l'automne;

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage SP-8 doit être fonctionnelle à 100 %, car elle assume près de 40 % de tout le volume d'eau usée de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Voyer Inc. est l'unique fournisseur de ce type de pompe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 63987 de Groupe Voyer Inc. pour la réparation d'une pompe d'eau usée pour la station de pompage SP-8 au montant de 9 503.54 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1344-17.

RÉS. 19-09-007

**ACQUISITION DU LOT 4 055 306, CADASTRE DU QUÉBEC –
DES AILES DE GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la piste et de la réfection de la chaussée existante à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT les projets futurs de développement à l'aéroport afin de diversifier les sources de revenus et d'offrir une gamme de services ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE la location de hangar d'avions fait partie des concepts proposés dans l'objectif d'augmenter le trafic aérien;

CONSIDÉRANT le sondage effectué dans l'étude d'Explorer Solutions en janvier 2018 démontrant les besoins à ce niveau et les possibilités de développement;

CONSIDÉRANT le hangar d'avions situé du côté sud de la piste de l'aéroport appartenant aux Ailes de Gaspé Inc. et possédant un accès du côté piste;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé afin de procéder à son acquisition et l'offre d'achat soumise au propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme aux Ailes de Gaspé Inc. l'offre de vente soumise par le président, M. Sylvain Boucher, pour l'acquisition du lot 4 055 306 au prix de 117,000 \$ plus les taxes applicables avec prise de possession en date du 15 mai 2020.

QUE le conseil municipal autorise la greffière à signer une promesse d'achat et à y apporter des modifications mineures s'il y a lieu.

QUE le mandat de préparer les actes requis soit confié à Me Line Desrosiers, notaire.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1372-18.

RÉS. 19-09-008

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 18-10-035
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES - VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-035;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déplacer la 1^{ère} séance du mois d'octobre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal reporte la séance prévue le lundi 14 octobre 2019 au mardi 15 octobre 2019.

RÉS. 19-09-009

**ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE –
VENTE DE PROPRIÉTÉS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le Trésorier a présenté au Conseil une liste des immeubles dont les taxes n'ont pas été payées pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 ainsi que pour les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil, après avoir étudié cette liste, peut ordonner à la Greffière de vendre à l'enchère publique à l'endroit qu'il détermine, les immeubles décrits sur la liste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la liste préparée par le Trésorier pour la vente des propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 ainsi que pour les années antérieures.

QUE le Conseil ordonne à la Greffière de vendre à l'enchère publique à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 13 novembre 2019, à 10h00, les immeubles inscrits sur la liste présentée au Conseil pour non-paiement de taxes au 31 décembre 2018 ainsi que pour les années antérieures selon la manière décrite aux articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

QUE le montant de la vente pour taxes sur les immeubles décrits dans cette liste inclut toutes les taxes dues sur lesdits immeubles ainsi que les frais.

RÉS. 19-09-010

**AUTORISATION À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR
ET ACQUÉRIR DES IMMEUBLES
À LA MISE EN VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a ordonné à la Greffière de procéder à la mise en vente des immeubles pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser une personne pour enchérir et acquérir, au nom de la Ville, les immeubles qui ne trouveront pas preneur lors de la vente pour taxes, selon l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la greffière ou, en son absence, un greffier adjoint, soit et est autorisé à enchérir et à acquérir pour et au nom de la Ville, les immeubles qui n'auront pas trouvé preneur à l'occasion de la mise en vente par la Ville pour non-paiement des taxes selon l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 19-09-011

**COMMISSION MUNICIPALE –
MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT L'AID'ELLE INC.**

CONSIDÉRANT QUE Maison d'aide et d'hébergement L'Aid'Elle Inc. a adressé une demande à la Commission municipale du Québec pour obtenir une exemption de toute taxe foncière pour un immeuble situé à Gaspé et dont, pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons dévoiler l'adresse;

CONSIDÉRANT QUE la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

RÉS. 19-09-012

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 19-07-005
(ACCEPTATION DE SOUMISSION
POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION
DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC –
RUE DES PEUPLIERS À RIVIÈRE-AU-RENARD)**

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-005;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au règlement 1392-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

« QU'un montant de 268 516.05 \$, plus les taxes applicables soit imputé au règlement 1392-19 et le solde, soit la somme de 27 964.45 \$, plus les taxes applicables soit imputé au règlement 1273-15. »

RÉS. 19-09-013

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-08-024
(CONTRÔLE QUALITATIF LORS DES TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DES CONDUITES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
SOUS LA RUE DES PEUPLIERS À RIVIÈRE-AU-RENARD)

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au règlement 1366-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

« QUE cette dépense soit imputée au règlement 1273-15. »

RÉS. 19-09-014

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-05-020
(ACQUISITION D'UNE TENTE [KIOSQUE] ET BANNIÈRES
AUX COULEURS DE LA VILLE DE GASPÉ –
DIRECTION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE)

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-020;

CONSIDÉRANT QUE le prix de Concept K est erroné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le montant de 2 795 \$, plus les taxes applicables mentionné dans la résolution 19-05-020 soit remplacé par 2 994 \$, plus les taxes applicables.

RÉS. 19-09-015

MISE DE FONDS DE LA VILLE DE GASPÉ –
MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE
ET DE LA DÉMARCHE MADA

CONSIDÉRANT l'aide financière de 9 000 \$ reçue dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 6 000 \$ reçue dans le cadre de la mise à jour de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel soumis par la Direction des loisirs et de la culture en régie en mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté que la mise de fonds de la Ville dans la réalisation du projet soit de 23 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une somme de 23 000 \$ pour la mise à jour de la politique familiale et de la démarche MADA.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 19-09-016

**AIDE FINANCIÈRE –
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE CAP-AUX-OS –
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

CONSIDÉRANT le projet de mettre en place un lieu de création et de partage artistique articulé autour d'ateliers d'art, de lieux d'exposition, d'un espace pédagogique, d'un café local et d'espaces modulables louables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de donner une nouvelle vie à l'église, une identité forte au village et de créer des emplois;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os accepte d'assumer le leadership des démarches visant à déterminer et à faire accepter une nouvelle vocation à cet édifice;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os serait même disposé à faire l'acquisition éventuelle de l'immeuble afin de compléter son offre de service;

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer les garanties de succès de ce projet, il y aurait lieu de procéder à la réalisation d'une étude de faisabilité par des professionnels du domaine;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres, une firme de conseillers en administration pour réaliser une étude de marché a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter cette étude de marché, une firme d'architecte, un bureau d'ingénieur et un consultant énergétique ont été retenus afin d'évaluer l'état du bâtiment, les modifications à y apporter et d'en évaluer les coûts de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour réaliser cette étude est de 67 615 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires sont sollicités afin de participer au financement de l'étude, soit le ministère de l'Économie et l'Innovation du Québec, la M.R.C. de la Côte-de-Gaspé et la SADC;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os a déposé auprès de la Ville de Gaspé une demande d'aide financière au montant de 23 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie au Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os une aide financière de 23 500 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin d'attribuer une nouvelle vocation à l'église de Cap-aux-Os.

QUE le versement de cette aide soit conditionnel à la réalisation de l'étude.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 19-09-017

**AJOUT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
SECTEUR 4 - RUE DE LA STATION**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un prolongement de déneigement de rue au contrat de déneigement de l'entrepreneur Ivan & Garry McKoy Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement est sur la rue de la Station sur une distance de 720 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement de déneigement de la rue de la Station permettra de faciliter un deuxième accès au terrain de l'aéroport Michel-Pouliot dans l'éventualité d'un accident dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE ledit prolongement permettra également d'avoir un accès plus rapide au chemin des Sœurs, localisé au nord de la rue de la Station, dans l'éventualité d'un bris de la conduite d'aqueduc principale localisée sous cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE le prix au kilomètre pour l'ajout d'un nouveau tronçon de ce secteur est de 11 644.96 \$/km, plus les taxes applicables pour les années 2019-2020 à 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation au contrat pour une distance de 720 mètres sera de 8 384.37 \$, plus les taxes applicables, pour cette prolongation pour les années 2019-2020 à 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise une augmentation au contrat de déneigement à l'entrepreneur du secteur 4, Ivan & Garry McKoy Inc. pour une prolongation de déneigement pour la rue de la Station pour un montant de 8 384.37 \$/année, plus les taxes applicables, pour les années 2019-2020 à 2022-2023.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-330-00-443.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 19-09-018

**AIDE FINANCIÈRE
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers volontaires de Gaspé Inc. désire acquérir un appareil de désincarcération « mâchoire de vie »;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition est évalué à 41 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers volontaires de Gaspé Inc. peut mettre une mise de fonds approximative de 20 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie à l'Association des pompiers volontaires de Gaspé Inc. une aide financière de 33 000 \$ afin d'acquérir un appareil de désincarcération « mâchoire de vie ».

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1365-18.

RÉS. 19-09-019

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est responsable de l'entretien de l'ensemble de la Route Verte sur son territoire (hors route du MTQ), y compris de la partie en site propre allant de Gaspé à la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT QUE la longueur totale de la portion de la Route Verte concernée (piste cyclable en site propre : Le sentier des Pionniers) est de 10.3 km et que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les demandes au MTQ afin de bénéficier de l'aide financière accordée par celui-ci pour l'entretien de la piste cyclable aux termes du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) — Volet 3 (Entretien de la Route Verte et de ses embranchements);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande par la présente au ministère des Transports du Québec une aide financière de 18 025 \$ pour l'entretien 2019-2020 de la piste cyclable de Gaspé dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VELOCE III) — Volet 3.

QUE la Direction des loisirs et de la culture soit mandatée pour être l'interlocuteur de la Ville de Gaspé auprès du ministère des Transports dans ce dossier, ainsi que pour signer l'ensemble des documents requis.

RÉS. 19-09-020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1170-12-03

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1170-12-03, règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme No 1170-12 en remplaçant le premier paragraphe de la caractéristique numéro 5, de la cinquième exemption du troisième point de l'article 5.3 « CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION », soit adopté.

RÉS. 19-09-021

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1282-15
RELATIF AU LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGE
ET ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES UTILISATEURS
DU SITE DE GASPÉ EN REMPLAÇANT L'ANNEXE D**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement modifiant le règlement 1282-15 relatif au lieu d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Gaspé en remplaçant l'annexe D et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est modifier la grille tarifaire du site de neige usée de Gaspé.

Suivant cette présentation, le conseiller Nelson O'Connor donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 1282-15 relatif au lieu d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Gaspé en remplaçant l'annexe D et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 19-09-022

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT RELATIF AUX LIEUX D'ÉLIMINATION DE NEIGE ET
ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES UTILISATEURS DU
SITE DE RIVIÈRE-AU-RENARD EN REMPLAÇANT L'ANNEXE B**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement relatif aux lieux d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Rivière-au-Renard en remplaçant l'annexe B et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est modifier la grille tarifaire du site de neige usée de Gaspé.

Suivant cette présentation, le conseiller Réginald Cotton donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif aux lieux d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Rivière-au-Renard en remplaçant l'annexe B et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 21h06, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Nastassia Williams : Quel est l'échéancier pour la politique familiale?
Sébastien : 2020

Allez-vous demander une subvention pour des couches lavables?

Daniel : Oui, nous allons en parler au comité qui chapeautera le dossier.

RÉS. 19-09-023

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h06 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 septembre 2019 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Nelson O'Connor.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 Protection contre les incendies**
 - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 5.3 Loisirs et culture**
 - 5.3.1 subventions «Volet 2» accordées aux organismes culturels et sportifs - 3e session 2019
 - 5.3.2 proposition de services - Décorations automnales pour Gaspé et Rivière-au-Renard
 - 5.4 Travaux publics**
 - 5.4.1 ajout et réinstallation de lampes de rue
 - 5.4.2 paiement de factures - Chalet sportif de Cap-des-Rosiers
 - 5.5 Services administratifs et aéroport**
 - 5.5.1 comptes du mois;
 - 5.6 Services juridiques et Greffe**
 - 5.6.1 demande d'acquisition des lots 4 055 307 et 4 055 308, cadastre du Québec - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
 - 5.6.2 émission d'obligations au montant de 10 183 000 \$
 - 5.6.3 résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 183 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2019
 - 5.7 Direction générale**
 - 5.7.1 appui - Prolongement de l'autoroute 20
 - 5.7.2 achat de vêtements pour pompier (uniformes)

- 5.7.3 modification de la résolution 17-02-032 (aide financière - La Fondation de l'école Aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard - Réaménagement de la cour de l'école Aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard)
- 5.7.4 proposition pour une réelle réforme démocratique bénéficiant vraiment aux régions et rehaussant la fonction d'élu au niveau provincial
- 5.7.5 municipalité alliée contre la violence conjugale
- 5.7.6 Paiement de facture - Escalé Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) - Gaspé Pur Plaisir 2019
- 5.7.7 appui à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones
- 5.7.8 prix de l'essence à Gaspé - Demande de surveillance accrue et d'enquête
- 5.7.9 demande au Ministère de la sécurité publique - Rue des Touristes - Grandes marées 2016
- 5.8 Ressources humaines**
- 5.8.1 ouverture de deux postes annuels de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier et abolition de deux postes saisonniers de même titre
- 5.8.2 attribution à l'interne des deux postes annuels de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et de vidange de fosses septiques et journalier
- 5.8.3 offre de règlement dossier TAT 647851-01B-1710 et désistement des dossiers 632643-01B-1703 et 662460-01B-1803
- 5.8.4 ouverture et adoption de la nouvelle description de la fonction du poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
- 5.8.5 autorisation à signer des lettres d'entente
- 6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- 6.1 modifiant le règlement 1282-15 relatif au lieu d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Gaspé en remplaçant l'annexe D
- 6.2 relatif aux lieux d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Rivière-au-Renard en remplaçant l'annexe B
- 7. AVIS DE MOTION**
- 8. RAPPORT DES COMITÉS**
- 8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10 QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 19-09-024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20h02, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 19-09-025

**SUBVENTIONS «VOLET 2»
ACCORDÉES AUX ORGANISMES CULTURELS
ET SPORTIFS - 3E SESSION 2019**

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture offre trois fois par année des programmes d'aides financières aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des Loisirs et de la Culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes culturels et sportifs, pour la 3e session 2019. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires: 02-701-91-999 (sports), 02-701-92-999 (plein air) et 02-702-95-999 (culturel).

RES 19-09-026

**PROPOSITION DE SERVICES –
DÉCORATIONS AUTOMNALES
POUR GASPÉ ET RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de décorations automnales pour le centre-ville de Gaspé et le centre du village de Rivière-au-Renard doit être confié à une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est très spécifique et est attribué selon une demande de concept de décorations qui touche des infrastructures et lieux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de proposition a été adressée directement à l'entreprise De Jardins en Saisons et que cette dernière a proposé une offre de service au montant de 1 450.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du concept, la Direction des loisirs et de la culture accepte l'offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'entreprise De Jardins en Saisons pour le mandat de décorations automnales pour les secteurs de Gaspé centre-ville et le centre du village de Rivière-au-Renard, et ce, au montant de 1 450.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-58-419.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 19-09-027

AJOUT ET RÉINSTALLATION DE LAMPES DE RUE

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour l'ajout de lampes de rue aux endroits suivants :

- 960, boulevard de l'Anse-à-Valleau;
- Courbe dans la rue Wayman;
- 14, rue Martin;
- 13, rue Fontenelle.

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour la réinstallation de lampes de rue aux endroits suivants :

- 279, montée de Rivière-Morris;
- 286, montée de Rivière-Morris;
- 199, boulevard Renard Ouest;
- 264, boulevard Renard Est.

CONSIDÉRANT QUE ces demandes respectent les critères d'acceptation pour l'installation de luminaire sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE les lampes installées seront dorénavant au LED;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat, l'installation ou la réinstallation de lampes de rue aux endroits ci-haut mentionnés.

QUE le coût relié à ces travaux soit imputé au poste budgétaire 02-340-00-644.

RES 19-09-028

**PAIEMENT DE FACTURES –
CHALET SPORTIF DE CAP-DES-ROSIERS**

CONSIDÉRANT les travaux de relocalisation de la patinoire extérieure de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu 88 voyages de 16 tonnes (camions 10 roues) d'asphalte recyclé livré à cet endroit.

CONSIDÉRANT les factures suivantes :

- Facture # 4822 – Roberto Boulay – au montant de 1 406,98 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 967 – Transport Renard 2008 Inc. – au montant de 795,59 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # V0270 – Garage DJR Inc. – au montant de 1 406,98 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 13159 – Les Forestiers Boulay Inc. – au montant de 969,86 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 987 – Cécile Denis – au montant de 1 576,02 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 279 – Transport Pier Will – au montant de 937,98 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 225 – Les Transports A & P Côté Inc. – au montant de 937,98 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 760103 – Transport Paul-René Boulay – au montant de 937,98 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 04474 – Lowell Simon – au montant de 969,86 \$ plus les taxes applicables;
- Facture # 233031 – Danny Simon – au montant de 937,98 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu, la conseillère Carmelle Mathurin s'étant retirée des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures ci-haut énumérées au montant de 10 877,21 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1394-19.

RES 19-09-029

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 88 368.67 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 88 368.67 \$.

RES 19-09-030

DEMANDE D'ACQUISITION DES LOTS
4 055 307 ET 4 055 308, CADASTRE DU QUÉBEC –
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est propriétaire du lot 4 055 307, cadastre du Québec, situé au nord du boulevard de York Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est disposée à acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT la résolution 09-09-69 déjà transmise au MERN;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réitérer cette demande auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est également propriétaire du lot 4 055 308, cadastre du Québec, situé à proximité de l'aéroport Michel Pouliot;

CONSIDÉRANT QUE ce lot 4 055 308 est également situé en plein milieu du lot 4 055 306, cadastre du Québec dont la ville se portera acquéreur aux termes de la résolution 19-09-007 dans le cadre du projet de développement de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est également disposée à acquérir ce lot 4 055 308, cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé présente une demande d'acquisition des lots 4 055 307 et 4 055 308, cadastre du Québec après du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

QUE la greffière ou le directeur de l'aéroport et des services administratifs soit autorisé à signer tous les documents requis dans le cadre de cette demande d'acquisition.

RES 19-09-031

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 183 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 823-02, 846-03, 857-03, 807-01, 975-07, 848-03, 1060-09, 1001-07, 1061-09, 1076-09, 1090-10, 1175-12, 1210-13, 1109-10, 1144-11, 1139-11, 1131-11, 1132-11, 1185-12, 1219-13, 1214-13, 1220-13,

1234-14, 1169-12, 1303-16, 1327-16, 1365-18, 1372-18, 1374-18, 1390-19, 1389-19, 1359-17 et 1334-17;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 septembre 2019, au montant de 10 183 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, soit :

Nom du soumissionnaire : MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98,71986	2020	1 220 000 \$	2.05000 %	2.62318 %
	2021	1 247 000 \$	2.10000 %	
	2022	1 276 000 \$	2.10000 %	
	2023	1 306 000 \$	2.15000 %	
	2024	2 671 000 \$	2.20000 %	
	2029	2 463 000 \$	2.55000 %	

Nom du soumissionnaire : VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98.80830	2020	1 220 000 \$	2.05000 %	2.64993 %
	2021	1 247 000 \$	2.10000 %	
	2022	1 276 000 \$	2.15000 %	
	2023	1 306 000 \$	2.20000 %	
	2024	2 671 000 \$	2.25000 %	
	2029	2 463 000 \$	2.60000 %	

Nom du soumissionnaire : VALEURS MOBILIÈRE DESJARDINS INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98.73700	2020	1 220 000 \$	2.00000 %	2.65091 %
	2021	1 247 000 \$	2.10000 %	
	2022	1 276 000 \$	2.15000 %	
	2023	1 306 000 \$	2.20000 %	
	2024	2 671 000 \$	2.20000 %	
	2029	2 463 000 \$	2.60000 %	

Nom du soumissionnaire : FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98.82600	2020	1 220 000 \$	2.00000 %	2.66815 %
	2021	1 247 000 \$	2.10000 %	
	2022	1 276 000 \$	2.15000 %	

2023	1 306 000 \$	2.20000 %
2024	2 671 000 \$	2.25000 %
2029	2 463 000 \$	2.65000 %

Nom du soumissionnaire : BMO NESBITT BURNS INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98.87500	2020	1 220 000 \$	2.00000 %	2.70278 %
	2021	1 247 000 \$	2.10000 %	
	2022	1 276 000 \$	2.20000 %	
	2023	1 306 000 \$	2.30000 %	
	2024	2 671 000 \$	2.45000 %	
	2029	2 463 000 \$	2.60000 %	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 183 000 \$ de la Ville de Gaspé soit adjugée à MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

QUE demande soit faite à MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation et d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le Trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RES 19-09-032

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS
AU MONTANT DE 10 183 000 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 30 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Gaspé souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 183 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
823-02	51 100 \$
846-03	178 800 \$
857-03	14 900 \$
807-01	271 500 \$
975-07	90 500 \$
848-03	22 100 \$
1060-09	82 300 \$
857-03	7 700 \$
1001-07	597 500 \$
1061-09	67 200 \$
1060-09	558 300 \$
1060-09	49 600 \$
1076-09	44 600 \$
1090-10	3 300 \$
1175-12	339 600 \$
1210-13	61 200 \$
1109-10	1 162 500 \$
1109-10	116 200 \$
1144-11	6 800 \$
1139-11	10 600 \$
1131-11	9 500 \$
1132-11	35 500 \$
1185-12	78 100 \$
1219-13	27 100 \$
1214-13	813 100 \$
1220-13	54 400 \$
1234-14	287 000 \$
1169-12	996 000 \$
1303-16	153 000 \$
1327-16	257 046 \$
1327-16	52 817 \$
1365-18	51 000 \$
1372-18	510 000 \$
1374-18	948 720 \$
1390-19	510 047 \$
1389-19	1 234 200 \$
1359-17	40 109 \$
1359-17	214 859 \$
1334-17	144 508 \$
1334-17	29 694 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1169-12, 1327-16, 1365-18, 1372-18, 1374-18, 1390-19, 1389-19, 1359-17 et 1334-17, la Ville de Gaspé souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DE LA POINTE DE LA GASPÉSIE
80, JACQUES CARTIER
GASPE, QC
G4X 2V2

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Gaspé, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 à 2029, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1169-12, 1327-16, 1365-18, 1372-18, 1374-18, 1390-19, 1389-19, 1359-17 et 1334-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1169-12, 1327-16, 1372-18, 1374-18, 1389-19, 1359-17 et 1334-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 30 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements,

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RES 19-09-033

APPUI - PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE selon les données du ministère des Transports du Québec, le débit journalier moyen annuel (DJMA) de la route 132 était en 2016 à 7 400 (Niveau « D ») et que selon les estimations du ministère, le niveau « E » devrait être atteint d'ici 2027 entre Saint-Fabien et Le Bic;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 est le seul lien existant entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski et que cette route provinciale demeure très exposée aux intempéries et représente un niveau de dangerosité important pour ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'une fermeture du pont enjambant la rivière Trois-Pistoles, suite à un accident ou pour toutes autres raisons, les utilisateurs n'auraient d'autre choix que de faire un détour de plus de 40 km pour accéder à l'autre rive de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE, entre décembre 2017 et mars 2018, la route 132, seul tronçon routier entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic fut fermé à un minimum de cinq (5) reprises, et ce, pour un total de plus de cent (100) heures, isolant complètement le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie du reste du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite aux fermetures de la route 132 le 15 décembre 2017 (35 heures) et le 4 janvier 2018 (44 heures), l'approvisionnement en produits frais de base fut compromis dans plusieurs épiceries de la région, en plus des 500 000 litres de lait provenant des fermes laitières de la région qui ont dû être jetés, n'ayant pu être acheminés vers une usine;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 augmenterait substantiellement le niveau de sécurité des citoyens et donnerait aux utilisateurs une alternative viable en cas de fermeture de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la fiabilité et de la fluidité des transports, notamment le transport routier, est une priorité pour le développement socioéconomique de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2018, le Premier ministre Legault faisait la déclaration suivante au sujet de l'autoroute 20 : « Il faut enfin le faire ce projet. On ne peut pas parler de développement économique si on n'est pas capable d'avoir des infrastructures. Il faut effectivement prolonger la 20 pour que ce soit sécuritaire et qu'il y ait des espaces de dépassement.";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec, par l'entremise de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, d'intégrer à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures, dès 2019, le projet visant à prolonger l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic (Rimouski).

RES 19-09-034

ACHAT DE VÊTEMENTS POUR POMPIER (UNIFORMES)

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-052 autorisant le paiement de la facture #453857 de Distributions Michel Fillion Inc., et ce, pour l'achat de divers vêtements pour le Service de protection contre les incendies, en conformité avec les articles 9.07 et 9.08 de l'entente de travail, suite à une demande de prix auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE certains items étaient à recevoir et non facturés;

CONSIDÉRANT QUE ces items ont été livrés;

CONSIDÉRANT la facture # 454318 de Distributions Michel Fillion Inc. au montant de 9 925.66 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #454318 de Distributions Michel Fillion Inc. au montant de 9 925.66 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

RES 19-09-035

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-02-032
(AIDE FINANCIÈRE - LA FONDATION
DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS DE RIVIÈRE-AU-RENARD –
RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE
AUX QUATRE-VENTS DE RIVIÈRE-AU-RENARD)**

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-032;

CONSIDÉRANT QUE le second paragraphe des recommandations stipulait ce qui suit :

« QUE la dépense soit affectée au futur règlement d'emprunt sur les infrastructures de loisirs de la Ville. »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer ce second paragraphe des recommandations afin d'imputer cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

« QUE cette dépense soit imputée au règlement 1330-17. »

RES 19-09-036

**PROPOSITION POUR UNE RÉELLE RÉFORME DÉMOCRATIQUE
BÉNÉFICIAINT VRAIMENT AUX RÉGIONS
ET REHAUSSANT LA FONCTION D'ÉLU AU NIVEAU PROVINCIAL**

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode scrutin semble être sur le point d'être déposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite réforme amènerait les citoyens et citoyennes du Québec vers un modèle dit proportionnel-mixte à compensation régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mouvement Démocratie Nouvelle est le porteur de cette réforme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode de scrutin ne doit pas être prise à la légère puisqu'elle aura des impacts importants sur la vie démocratique du Québec et sur la représentativité des régions à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin ferait en sorte de créer des régions électorales qui regrouperaient les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches; les trois régions formant une seule entité régionale au sens de cette réforme;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin affaiblirait davantage la voix des Gaspésiens et des Gaspésiennes à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE la formule de compensation régionale pourrait faire en sorte qu'un seul député sur 125 représenterait la totalité de la région administrative de la Gaspésie à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme, telle que proposée, affaiblirait le rôle des élu(e)s en les menottant encore plus face à leur parti politique afin d'être sur le haut des listes décidées par les chefs de parti;

CONSIDÉRANT QUE la volonté populaire milite plus vers un système où les élus locaux et régionaux défendent d'abord les intérêts de leurs commettants avant ceux de leur parti;

CONSIDÉRANT QUE la perte de pouvoir pour les régions périphériques du Québec, en plus de la centralisation marquée des pouvoirs depuis les derniers mandats, affaiblirait davantage le poids des régions dans les sphères décisionnelles;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes conscients de la volonté populaire d'apporter des changements au système politique en place;

CONSIDÉRANT QUE nos craintes face au nouveau mode de scrutin ne devraient pas empêcher le gouvernement de proposer des améliorations aux institutions politiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé montre d'importantes réserves face à la réforme envisagée par le Mouvement Démocratie Nouvelle et par les partis politiques au Québec.

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec de procéder à des consultations élargies de toutes les régions du Québec afin de bâtir un système réellement à l'avantage des citoyens et citoyennes du Québec et des élus québécois, incluant ceux des régions.

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec de procéder à l'analyse d'autres options avant de procéder à ce projet de réforme majeure.

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec d'analyser notamment l'implantation d'une chambre des régions pour représenter les intérêts régionaux, une réelle décentralisation des pouvoirs afin de rapprocher la population des décisions gouvernementales, des avenues pour revaloriser le rôle de député et d'amoinrir l'influence et le contrôle des partis politiques sur ces derniers.

QUE la résolution adoptée soit transmise aux députés de la région, à la ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'à la ministre responsable des institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information.

RES 19-09-037

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de la police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal proclame la Ville de Gaspé municipalité alliée contre la violence conjugale.

RES 19-09-038

PAIEMENT DE FACTURE – ESCALE GASPÉSIE INC. (DESTINATION GASPÉ) – GASPÉ PUR PLAISIR 2019

CONSIDÉRANT la facture numéro 562 d'Escale Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) dans le cadre du projet « Gaspé pur plaisir 2019 »;

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvrait l'élément suivant :

- contribution salariale - agent de communication-promotion

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé assume un montant de 50 % du coût de cette dépense;

CONSIDÉRANT la facture soumise au montant de 5 634.50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 562 d'Escale Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) au montant de 5 634.50 \$, relativement au projet « Gaspé pur plaisir 2019 ».

QUE la dépense soit imputée à la réserve Développement économique #59-131-44-000.

RES 19-09-039

APPUI À LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

CONSIDÉRANT QUE le premier principe et l'appel à l'action 43 de la Commission de vérité et réconciliation demande « aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation »;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration reconnaît aux peuples autochtones des droits individuels et collectifs inscrits dans divers instruments internationaux des droits de la personne, ainsi que des traités et la section 25 de la Constitution, en les précisant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement canadien a accordé son appui à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones en novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance des peuples autochtones au même titre que tous les autres peuples;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et le Conseil de la Nation Micmac de Gespeg adoptaient une déclaration commune le 15 mai 2017 stipulant que :

Le Conseil de la Nation Micmac de Gespeg et le conseil municipal de la Ville de Gaspé conviennent de s'entraider mutuellement et d'unir leurs forces sur les enjeux socioéconomiques qui les unissent. À cet effet, ils conviennent de se réunir périodiquement pour identifier leurs priorités communes, développer des relations partenariales, prendre des positions communes sur différents enjeux et contribuer mutuellement

au développement socioéconomique de leurs communautés.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et la Nation Micmac de Gespeg ont élaboré au fil des années plusieurs projets en commun dont la construction de Gaspé, Berceau du Canada, qui célèbre les trois peuples fondateurs de Gaspé, incluant les autochtones, le projet multimédias « Conte de vents et marées » projeté sur le site historique de Gaspé, Berceau du Canada, des capsules vidéo sur la langue micmaque, une collaboration au sein de Destination Gaspé, responsable du développement touristique dans le Grand Gaspé, etc.

CONSIDÉRANT QUE le maire de Gaspé, Daniel Côté, représentait la Ville de Gaspé et l'Union des municipalités du Québec au 2e Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation les 29 et 30 août dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé endosse la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007, comme indiqué sur le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

RES 19-09-040

**PRIX DE L'ESSENCE À GASPÉ –
DEMANDE DE SURVEILLANCE ACCRUE ET D'ENQUÊTE**

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'Énergie du Québec, la Gaspésie est la 2e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'Énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019 : 16.4 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019 : 18.5 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019 : 12.6 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8.3 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12.1 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 1er juillet 2019 : 11.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019 : 13.0 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019 : 9.5 ¢/l plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke et de Victoriaville et que les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire à la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE la situation chiffrée de façon régionale prévaut pour la Ville de Gaspé aussi bien que pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne souhaite en aucun temps s'attaquer à ses détaillants qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les clients;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue.

QUE la Ville demande à la Régie de l'Énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec.

QUE la Ville demande à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

QUE le maire et le directeur général soient mandatés d'effectuer les démarches nécessaires auprès de ces autorités, ainsi qu'auprès de toutes les autorités locales, régionales, nationales et fédérales compétentes.

RES 19-09-041

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE-
RUE DES TOURISTES – GRANDES MARÉES DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT les dégâts subis aux infrastructures de cette rue lors de la tempête du 30 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-048 accordant un mandat de services professionnels à la firme TETRA TECH QI inc. pour la réalisation d'une étude des options possibles de protection de la rue des Touristes à l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT la dernière version de l'étude émise le 18 février 2019 et les réponses aux commentaires sur ladite étude du 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'étude propose quatre (4) options possibles;

CONSIDÉRANT QUE l'option 3 est choisie par le ministère de la Sécurité publique, étant l'option dont l'estimation des coûts est la moins élevée, soit approximativement 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'option 3 nécessite la construction d'un nouveau chemin, avec trois embranchements, traversant et coupant plusieurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est desservi par des réseaux d'aqueduc privés sans aucune localisation des conduites;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur n'est pas desservi par le réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme n'avait pas le mandat de relever les systèmes privés de gestion des eaux usées, pas plus que l'emplacement des conduites privées d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT les risques importants de briser la (les) conduite(s) d'aqueduc privée(s) lors de la construction des chemins prévus à l'option 3;

CONSIDÉRANT QUE l'option 3 ne tient pas compte de ces coûts probables;

CONSIDÉRANT QUE l'option 3 ne prend pas en considération le déplacement et/ou la construction de nouveaux systèmes de gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'avec la cession de partie de terrain pour la construction d'un nouveau chemin, certains propriétaires n'auront possiblement pas la dimension de terrain nécessaire pour reconstruire un système de traitement des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'option 3 sous-estime les frais d'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'un nouveau chemin et traversant approximativement quinze (15) propriétaires;

CONSIDÉRANT l'érosion annuelle au nord de la rue des Touristes;

CONSIDÉRANT QU'en optant pour l'option 3, aucun travail n'est exécuté pour diminuer l'érosion au nord de la rue des Touristes qui risque de s'étendre jusqu'aux résidences privées si rien n'est fait pour la freiner;

CONSIDÉRANT QUE les photographies incluses dans le rapport et celles prises dernièrement démontrent que, pour plusieurs secteurs, il ne reste plus beaucoup d'espace avant que l'érosion atteigne la rue des Touristes;

CONSIDÉRANT QU'en optant pour l'option 3, il est certain qu'à court ou moyen terme, la rue des Touristes sera détruite par l'érosion des grandes marées et qu'il faudra mettre en place un programme pour compenser les propriétés qui sont présentement au sud de celle-ci et qui devront être déplacées ou démolies;

CONSIDÉRANT QU'il faut tenir compte des éléments ci-dessus pour faire un choix financier logique non seulement pour aujourd'hui, mais également sur un échéancier de moyen à long terme;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2, consistant en la protection et la stabilisation de la rue par rechargement de la plage, même si elle s'avère l'option la plus coûteuse à court terme en théorie, s'avère fort probablement la moins dispendieuse à moyen et long terme en tenant compte des éléments énumérés ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande au ministère de la Sécurité publique de revoir sa décision concernant le choix de l'option 3 et de plutôt autoriser les travaux pour la protection de la rue des Touristes en fonction de l'option 2.

QUE le maire, le directeur général ou un autre représentant de la Ville, nommé par eux, soient autorisés à rencontrer les représentants du ministère de la Sécurité publique afin de faire le suivi de ce dossier.

RES 19-09-042

**OUVERTURE DE DEUX POSTES ANNUELS
DE CHAUFFEUR DE CAMION, DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUT
ET DU CAMION DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES
ET JOURNALIER ET ABOLITION
DE DEUX POSTES SAISONNIERS DE MÊME TITRE**

CONSIDÉRANT la difficulté de rétention de notre personnel à l'interne dans ces deux postes et le besoin de journaliers durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la nouvelle description de fonction de ce nouveau poste annuel soit chauffeur de camion, de l'écurer d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier et l'accord du syndicat concernant l'abolition de deux postes saisonniers et la création de deux postes annuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil procède à l'abolition des deux postes saisonniers vacants de chauffeur de camion, de l'écurer d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier soit un poste de 25 semaines et un poste de 30 semaines.

QUE le conseil municipal procède à la création de deux postes annuels de chauffeur de camion, de l'écurer d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier soit :

- un poste de 25 semaines chauffeur l'été et 27 semaines comme journalier l'hiver selon un horaire de 4h00 à 13h00 avec heure de repas flottante selon les conditions climatiques hivernales et les opérations de déneigement;

- un poste de 30 semaines chauffeur l'été et 22 semaines comme journalier l'hiver selon un horaire de 4h00 à 13h00 avec heure de repas flottante selon les conditions climatiques hivernales et les opérations de déneigement;

QUE la description de la fonction présentée soit adoptée.

QUE la direction des Ressources humaines soit autorisée à afficher les nouveaux postes.

RES 19-09-043

ATTRIBUTION À L'INTERNE DES DEUX POSTES ANNUELS DE CHAUFFEUR DE CAMION, DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUT ET DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ET JOURNALIER

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ces deux postes vacants;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes salariées syndiquées ont posé leur candidature sur ces postes;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée la plus ancienne a accepté le poste ayant 30 semaines comme chauffeur et 22 semaines en tant que journalier et que la deuxième personne salariée la plus ancienne a accepté le second poste de 25 semaines comme chauffeur et 27 semaines en tant que journalier et que les deux possèdent les qualifications requises pour ces postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Kyle Lavoie au poste annuel de chauffeur de camion, de l'écurer d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier (30 semaines en tant que chauffeur et 22 semaines comme journalier) à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et de la direction des Travaux publics, et ce, en date du 29 septembre 2019;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Shawn Lemieux au poste annuel de chauffeur de camion, de l'écurer d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier (25 semaines comme chauffeur et 27 semaines en tant que journalier) à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et de la direction des Travaux publics, et ce, en date du 29 septembre 2019.

QUE la période d'adaptation de monsieur Kyle Lavoie débute à compter du premier jour à ce nouveau poste et pour une durée de 5 semaines (incluant deux semaines de vacances planifiées).

QUE la période d'adaptation de monsieur Shawn Lemieux soit du premier jour à ce poste et pour une durée de deux semaines.

QUE les conditions salariales soient selon le titre d'emploi et l'échelon salarial de chacun selon la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-320-00-141 (4%), 02-330-00-141 (38%) et 02-416-00-141 (58%) pour le poste obtenu par monsieur Kyle Lavoie et aux codes budgétaires 02-

320-00-141 (10%), 02-330-00-141 (38%) et 02-416-00-141 (52%) pour le poste obtenu par monsieur Shawn Lemieux.

RES 19-09-044

**OFFRE DE RÈGLEMENT DOSSIER
TAT 647851-01B-1710 ET DÉSISTEMENT
DES DOSSIERS 632643-01B-1703 ET 662460-01B-1803**

CONSIDÉRANT QUE l'entente hors cour porte sur la lésion professionnelle du 25 novembre 2016 et sur le devancement de la date de consolidation de la lésion professionnelle en date du 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entente comprend le désistement dans les dossiers TAT 632643-01B-1703 et 662460-01B-1803 pour la même lésion professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre mutuelle de santé et sécurité au travail d'accepter ces ententes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties dans le dossier susdit, selon la recommandation de notre mutuelle en santé et sécurité au travail.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 19-09-045

**OUVERTURE ET ADOPTION DE LA NOUVELLE DESCRIPTION
DE LA FONCTION DU POSTE DE COORDONNATEUR
OU COORDONNATRICE À LA DIRECTION DE L'URBANISME,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la réorganisation du service présentée au conseil concernant l'ouverture d'un poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la direction de l'urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général désire ouvrir le poste cadre de coordonnateur ou coordonnatrice de la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et afficher le poste pour le recrutement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la nouvelle description de la fonction du poste en question;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture d'un poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et adopte la nouvelle description de la fonction présentée au conseil.

QUE le conseil municipal autorise la direction des Ressources humaines à afficher le poste en question pour le recrutement.

RES 19-09-046

AUTORISATION À SIGNER DES LETTRES D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-027 sur l'autorisation à signer les lettres d'entente pour l'utilisation de cellulaires personnels de certains employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre en comité de relation de travail du 15 novembre 2018, il y avait été établie une liste de postes pour lesquels cette entente devait être signée et que lors de la résolution 19-08-027, nous avons seulement mis en copie celles des techniciens en mécanique et en traitement des eaux potables et usées et des opérateurs de réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter les ententes des trois titulaires des postes de chauffeur de camion, de l'écureur d'égout et de vidange de fosses septiques et journalier, le poste d'électricien et celui d'animateur en sports et loisirs durant la période d'opération de la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre le Syndicat et l'employeur est de payer 30 \$ par mois travaillé ou 1.50 \$ par jour de travail, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 pour les personnes salariées ayant consenti à être rejointes sur leur cellulaire à cette date et qui ont signé l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer les lettres d'entente au nom de la Ville de Gaspé pour un remboursement de certains frais d'utilisation des cellulaires personnels aux personnes salariées cols bleus occupant les postes de chauffeur de camion, de l'écureur d'égout et de vidange de fosses septiques et journalier, le poste d'électricien et le poste d'animateur en sports et loisirs durant la période d'opération de la plage Haldimand.

QUE le conseil municipal accepte les ententes entre le Syndicat et l'employeur dont les copies sont présentées au conseil.

RES 19-09-047

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1400-19

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1400-19 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de modifier la grille tarifaire du site de neige usée de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1400-19, modifiant le règlement 1282-15 relatif au lieu d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Gaspé en remplaçant l'annexe D, soit adopté.

RES 19-09-048

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1401-19

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1401-19 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de modifier la grille tarifaire du site de neige usée de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1401-19, relatif aux lieux d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Rivière-au-Renard en remplaçant l'annexe B, soit adopté.

RES 19-09-049

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 septembre 2019, soit accepté avec ses recommandations.

À 20h24, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 19-09-050

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h25 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 30 septembre 2019 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
4. **RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 **rapport du maire**
 - 4.2 **état des revenus et dépenses**
- 5 **QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
6. **RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
7. **ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
8. **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumissions - Projet d'aménagement d'un centre de services des travaux publics

- 8.2 ouverture de soumissions - Construction d'un abri pour la surfaceuse du Centre de ski Mont-Bechervaise
- 8.3 ouverture de soumissions - Agrandissement pour l'aménagement d'un local d'entreposage
- 8.4 ouverture de soumissions - Achat de métaux recueillis par l'écocentre
- 8.5 ouverture de soumission - Démolition du bâtiment au 325, rue Monseigneur-Leblanc

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

- 9.3.1 Parcours Énergie - Stations d'entraînement sur la promenade du centre-ville

9.4 Travaux publics

- 9.4.1 paiement de facture - Litel
- 9.4.2 paiement de facture – les Services Technologiques DUO
- 9.4.3 mandat d'asphaltage de la rue Forest

9.5 Services administratifs

- 9.5.1 bail - Berceau du Canada
- 9.5.2 bail - Escale Gaspésie Inc. (Destination Gaspé)

9.6 Services juridiques et greffe

- 9.6.1 acquisition - Lot 5 312 415, cadastre du Québec

9.7 Direction générale

- 9.7.1 contrôle qualitatif lors des travaux de correction du problème d'érosion, des accotements et des entrées charretières de la rue Forest à Gaspé
- 9.7.2 paiement de facture - Escale Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) - Gaspé pur plaisir 2019
- 9.7.3 aide financière - Centre communautaire Griffon
- 9.7.4 achat de divers équipements - Service de protection contre les incendies

- 9.7.5 autorisation à déposer des demandes d'aide financière
- 9.7.6 Fonds de visibilité Innergex Cartier SEC - Recommandations pour 2019
- 9.7.7 dépôt de la programmation de travaux version n° 1 pour la TECQ 2019-2023
- 9.7.8 modification de la résolution 17-02-032 (aide financière - La fondation de l'École aux Quatre-vents de Rivière-au-Renard - Réaménagement de la cour d'école aux Quatre-vents de Rivière-au-Renard

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 démission de pompiers et d'une pompière à temps partiel
- 9.8.2 prolongation de postes saisonniers - Direction des Travaux publics
- 9.8.3 offre de règlement TAT 697900-01B-1802 et 657903-01B-1802
- 9.8.4 intérim du poste de contremaître à la voirie et aux opérations de la direction des Travaux publics

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 19-09-051

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

- Exceptionnellement, nous tenons la 1^{re} séance du mois d'octobre... un 30 septembre! En fait, avec la difficulté de réunir élus et citoyens lors de la grosse semaine de chasse entre le 19 et le 27 octobre, on a décalé les 2 séances d'octobre.
- J'espère que vous aurez passé un beau mois de septembre! De mon côté, il fut exceptionnellement chargé.
- Débutons justement avec un résumé de mes activités du dernier mois.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE SEPTEMBRE

- Dans la sphère politique :
 - o J'ai participé à 2 rencontres de consultation avec la ministre déléguée aux Sports et responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest;
 - o J'ai eu le privilège aussi d'être invité, avec quelques élus du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, au Caucus de la rentrée des députés de la CAQ, où on a eu un accès privilégié à plus d'une dizaine de ministres et au Premier ministre;
 - o On a aussi pratiquement terminé toutes les étapes préliminaires pour le projet de loi privé qui nous permettra de stimuler la construction de logements... les procédures sont longues et complexes, mais on arrive enfin au but;
 - o Avec le Conseil municipal, on a aussi élaboré notre liste de dossiers prioritaires pour les candidats à l'élection fédérale :
 - Infrastructures et transports (par exemple le quai de L'Anse-à-Valleau, le phare de Cap-des-Rosiers, le port de Sandy Beach, etc.);
 - Décentralisation des pouvoirs (par exemple dans les pêches, dans le soutien au développement économique, dans la déconcentration des emplois fédéraux vers les régions, etc.)
 - Changements climatiques (par exemple le soutien à la réduction de l'empreinte écologique, la résilience face à l'érosion des berges, etc.).
 - À ce jour, avec des membres du Conseil, on a rencontré 2 candidats et les 5 autres sont aussi invités à fixer un rendez-vous.
 - De façon globale, je rappellerai simplement aux citoyens l'importance d'aller voter pour la personne que vous estimerez la mieux en mesure de porter votre voix au parlement fédéral.
- Dans les activités publiques :
 - o Avec le directeur général d'Éduc'Alcool, Hubert Sacy, j'ai participé à une conférence de presse nationale pour la réception du Trophée Éduc'Alcool de la modération, où la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'en sort championne au niveau de ses saines habitudes de consommation d'alcool, que ce soit par le fait de conduire sobrement, le fait d'être raisonnable sur le nombre de fois où l'on abuse, le mélange alcool/cannabis, etc. Notre défi : conserver le titre!;
 - o J'ai aussi participé à l'accueil d'une soixantaine d'étudiants internationaux au Cégep, des étudiants dont on espère

pouvoir profiter de l'expertise lorsqu'ils joindront le marché du travail;

- Je suis aussi allé accueillir à Fort-Prével une délégation de la Corse en mission économique ici sur l'industrie du numérique, organisé par le Technocentre TIC;
- J'ai également participé à la Marche du Rein, où 37 000 \$ ont été amassés au profit de la Fondation canadienne du rein : bravo aux organisateurs!
- Je suis également allé procéder à l'inauguration de la Halte de l'Usine à St-Maurice-de-l'Échouerie, en mémoire de l'importante et innovante usine de transformation de poisson démolie en 1983;
- Pour ensuite participer à la commémoration du 110e anniversaire de la Révolte des Pêcheurs de 1909 à Rivière-au-Renard, une révolte qui aura changé le cours de l'histoire de la Gaspésie en favorisant la prise en main locale;
- J'ai aussi pu me rendre souligner le 20e anniversaire du Centre culturel Le Griffon, où la mise à l'eau de la barge Marianne III, construite avec les méthodes ancestrale, a été effectuée;
- Et finalement, hier, j'ai participé à une cérémonie pour le 150e anniversaire des Fusiliers du St-Laurent au Monument aux Braves et à l'hôtel de ville;

- Dans mes activités nationales au sein de l'UMQ :
 - Commission transports et aménagement;
 - Comité exécutif de mon Caucus des cités régionales;
 - Formation sur l'asphaltage;
 - 2 rencontres du Comité stratégique du pacte fiscal;
 - Exceptionnellement, 3 Conseil d'administration;
 - Conseil exécutif;
 - Assemblée générale extraordinaire pour que les membres votent sur le pacte fiscal;
 - Je me suis aussi rendu à Mont-Tremblant comme panéliste au Congrès du Réseau Québécois des Aéroports;
 - Et j'ai aussi témoigné en Commission parlementaire sur la réforme d'Investissement Québec régions, où j'ai pu plaider, avec mon collègue de Deux-Montagnes, pour une décentralisation des orientations et des décisions dans les dossiers, sur la nécessité de respecter les compétences municipales et MRCéennes en développement économique et d'agir en complémentarité avec ce qui fonctionne sur le terrain.

- Au niveau régional et supra-local :
 - C.A. de la RIÉGIM;
 - C.A. de la RÉGIM;
 - Réunion du RMRCG;
 - Conseil exécutif d'Escale Gaspésie;
 - Conseil des maires de la MRC;
 - Et comme préfet, j'ai participé au Congrès de la FQM où j'ai multiplié les rencontres de coulisses avec des sous-ministres, directeurs de cabinets, députés, etc.;
 - On a aussi eu 2 réunions du Conseil municipal;
 - Et j'ai aussi eu différentes rencontres avec des promoteurs, des organismes, des entrepreneurs, des rencontres internes pour aligner l'automne, etc.

ENVIRONNEMENT

- C'est le dossier de l'heure, mais c'est aussi de plus en plus clair que nous devons passer de la parole aux actes avant qu'il soit trop tard. Je n'ai pas l'intention de faire de prêchi-prêcha, mais de poursuivre, voire d'intensifier les actions concrètes pour améliorer localement la situation.
- Je salue d'ailleurs les milliers de marcheurs à la grandeur du Québec et du Canada, qui ont participé à cette marche record pour le climat. C'est un geste fort qui reçoit écho partout : le message est clair : agissons, ça presse.
- Avant d'aller plus loin dans mon message environnemental, je me dois de faire une petite mise au point réglementaire... car certains ont véhiculé que la Ville avait empêché ou freiné la marche. C'est faux. Historiquement, nous avons un règlement plutôt coercitif pour encadrer les manifestations. Nous l'avons changé l'an passé pour se conformer à l'état actuel du droit. Nous n'avons plus à autoriser ou pas les manifestations. Nous demandons seulement d'être informés du trajet. Et nous le demandons pour nous assurer que le droit fondamental à la liberté d'expression ne vienne pas heurter le droit fondamental à la sécurité des personnes. En sachant quelles rues seront occupées, nous sommes mieux en mesure de prévoir des éléments de sécurité pour les manifestants et pour les autres utilisateurs de l'espace public, pour diminuer le risque d'accidents, le tout, en collaboration avec la SQ. Bref, j'ai lu de la désinformation et je tenais simplement à rectifier les faits. Parenthèse fermée.
- Je me permets ici de rappeler une série de choses que nous avons faites, comme entité municipale, à Gaspé, pour améliorer notre bilan environnemental :
 - o Implanté le compostage en 2018;
 - o Implanté un écocentre pour les matériaux secs en 2017;
 - o Nous co-gérons un centre de tri des matières recyclables très innovant (qui traite le verre depuis 2017);
 - o Implanté la Collecte à 3 voies des matières résiduelles dans plusieurs de nos espaces publics en 2018;
 - o En 2015, nous avons municipalisé la collecte des boues de fosses septiques, ce qui assure la régularité des collectes, évite les déversements ou le blocage des champs d'épuration, et permet le compostage des boues);
 - o Depuis quelques années, nous avons implanté un système de télémétrie dans les réseaux d'égouts pour contrôler les risques de débordements;
 - o Nous avons doublé le bassin principal du LET et optimisé le système de traitement;
 - o Nous venons de compléter la conversion des lumières de rue au DEL à la grandeur du territoire;
 - o L'aréna de Rivière-au-Renard offre aussi des lumières au DEL depuis 2018;
 - o Toujours à l'Aréna de Rivière-au-Renard, notre nouveau système de réfrigération permet l'économie de 48 millions de litres d'eau potable par année;
 - o Nous avons un vaste réseau de bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques (1 en 2015, 1 en 2018 et 6 nouvelles en 2018-2019, et on envisage une nouvelle borne de recharge rapide à Rivière-au-Renard en 2020);
 - o On s'est aussi déjà engagé à ce que nos prochaines automobiles municipales puissent être électriques ou, minimalement, hybrides et on est en processus pour adhérer au projet SauvER;

- o En 2015, le Conseil municipal a abandonné le papier et est passé en mode «conseil sans papier», nous ayant permis d'économiser plus de 160 000 feuilles de papier en 4½ans, soit une 20aine d'arbres matures... lesquels ont pu générer 2400 kg d'oxygène à partir du CO2!
- o Nous soutenons aussi les dossiers d'alimentation de proximité comme les jardins communautaires et les marchés publics;
- o Nous sommes aussi sous mandat avec une firme en économie d'énergie pour optimiser la consommation électrique de nos 85 bâtiments municipaux;
- o Politiquement et techniquement, nous offrons un soutien assidu aux énergies renouvelables (Gaspé, principale ville éolien du Québec);
- o Finalement, on a été l'une des premières municipalités au Québec à avoir adopté une résolution adoptant une déclaration sur l'urgence climatique.

En bref, nous agissons... et nous voulons continuer d'agir.

Ce soir, je peux aussi vous confirmer que nous nous orientons pour que, dans le prochain budget municipal, on prévoit l'implantation d'un budget participatif uniquement dédié à des projets environnementaux provenant du milieu, approuvés par le milieu et ayant des résultats tangibles et concrets. On va structurer tout ça et arriver avec quelque chose lors du dépôt du prochain budget; ce sera une autre façon, axée sur les citoyens, de parvenir à améliorer notre bilan par des actions précises et concrètes.

PACTE FISCAL

- Je me permets maintenant des précisions sur le récent pacte fiscal négocié avec le gouvernement du Québec. Je faisais partie du comité de négociation national.
- Le pacte fiscal, en gros, c'est l'entente qui prévoit les transferts financiers du gouvernement du Québec vers les gouvernements municipaux.
- On se rappelle, le dernier pacte 2016-2019 avait fait très mal au milieu municipal et, par conséquent, aux citoyens. On parlait alors de coupures de 300 millions\$, et les citoyens d'ici avaient subi une coupe récurrente de plus de 600 000 \$ par année.
- Là, on le sait, le gouvernement est en surplus... mais les négociations ont été ardues. Au final, on accueille favorablement le résultat, puisqu'il s'agit enfin du début d'une réforme de la fiscalité municipale.
- À l'échelle du Québec, voici les grands changements :
 - o Toutes les mesures antérieures seront indexées;
 - o Le gouvernement change une série de programmes en développement local et régional et bonifie les enveloppes de 250 millions\$ à l'échelle du Québec : les Fonds de développement du territoire, Fonds d'aide au rayonnement des régions, etc. deviennent le Fonds régions et ruralité;
 - o L'aide à la voirie locale est maintenue à 50 millions\$ par année, à laquelle on ajoute 200 millions\$ sporadique en 2020;
 - o Plusieurs redevances sont augmentées : ressources naturelles, en-lieux de taxes pour les terres publiques seulement, et programme de péréquation;
 - o Et surtout, on a enfin créé une brèche en obtenant le début du transfert d'un point de TVQ; on se partagera désormais la

- croissance d'un point de TVQ, ce qui totalise 730 millions\$ sur 5 ans... 70 millions\$ la 1re année et 422 millions\$ à l'an 5, donc une énorme progression durable et prévisible, et surtout, un transfert inconditionnel;
- o En tout, les transferts totaux seront de 7 milliards\$ sur 5 ans, dont 2,5 milliards\$ d'argent neuf.
 - C'est beau les gros chiffres, mais transposé à l'échelle de la Ville de Gaspé, voici ce que ça rapporte :
 - o Le transfert du point de TVQ nous donnera près de 125 000 \$ en 2020... et augmentera progressivement pour atteindre plus de 400 000 \$ en 2024.
- C'est sans compter les transferts directs ou indirects qui iront du côté de la MRC ou à la région :
 - o Fonds régions et ruralité
 - o Redevances sur les ressources naturelles à la MRC
 - o En-lieux de taxes sur les terres publiques de la MRC
 - Voirie locale : difficile à prédire aussi car ça dépendra des dossiers qui seront retenus par le MTQ ou pas;
 - Si on revient à la Ville de Gaspé, le 125 000 \$ de TVQ en 2020 va nous permettre de continuer sur la lancée de développement, sans avoir à piger trop lourdement dans le portefeuille des citoyens via leur compte de taxes foncières;
 - On le sait, ce transfert inconditionnel augmente rapidement et il dépassera 400 000 \$ en 2024, s'il n'y a pas de soubresaut majeur de l'économie;
 - Ça ne veut pas dire qu'on réduira ou qu'on gèlera les taxes, car l'enjeu des budgets municipaux est bien plus complexe que ça, mais au moins, ça risque de diminuer les prochaines hausses qu'on aurait pu subir;
 - Et surtout, je le répète, le gros morceau qu'on a obtenu, après 150 ans sous le même régime fiscal où on dépendait presque uniquement de l'impôt foncier, c'est d'avoir créé une brèche en commençant à recevoir des revenus liés à la consommation et au développement économique, soit la croissance du point de TVQ. Le début d'une réforme fiscale.

DOSSIERS D'INFRASTRUCTURES MAJEURS DES PROCHAINS MOIS

- En rafale, voici maintenant les sujets qui retiendront notre attention au cours de prochains mois :
 - o On lancera en octobre un 2e appel d'offres pour le quai de L'Anse-au-Griffon;
 - o On lancera aussi en octobre l'appel d'offres pour le prolongement de la piste de l'aéroport Michel-Pouliot;
 - o Les 1ers plans-concepts sont en élaboration pour le nouveau complexe sportif de Gaspé;
 - o La construction du garage municipal dans l'ancienne usine de GDS pourra aussi débuter à l'automne (contrat donné ce soir);
 - o On va aussi continuer de trouver des solutions de financement avec le fédéral pour le grand chantier de Rivière-au-Renard, Capitale des Pêches... où il manque encore un bon morceau de financement à attacher avec le fédéral et qui n'a pas pu être réglé avant l'élection malgré nos pressions;
 - o Finalement, on va aussi continuer les négociations avec la

Sécurité civile dans le dossier de la rue des Touristes à l'Anse-à-Valleau.

RECONNAISSANCES DIVERSES

- Je termine, comme le veut la coutume, par quelques messages de félicitations spécifiques;
- Félicitations au Pavillon des Sports Marcel-Bujold du Cégep de la Gaspésie et des Îles, reconnu comme ambassadeur honorifique du programme Nager pour survivre;
- Félicitations à Martin Roussy, nouveau directeur général du Musée de la Gaspésie...
- ... et à son successeur à Radio-Gaspésie, Dave Synnott;
- Bravo à Gabriel Denis, nommé capitaine des Cataractes de Shawinigan dans la LHJMQ;
- On a aussi différentes patineuses artistiques qui se sont démarquées à la première compétition de la saison du côté de Beauport : bravo les filles!
- Salutations également à tous nos sportifs, nos artistes et nos artisans qui rayonnent et nous font rayonner en Gaspésie, au Québec, au Canada et partout dans le monde!

CONCLUSION

Bon automne! On va continuer de travailler fort pour vous.

Bonne chasse et bon bûchage : prudence en forêt.

En terminant, je fais simplement une pause pour offrir les meilleures pensées du Conseil et de l'équipe municipale pour Kevin, ce jeune homme au sourire contagieux que tout le monde aimait, décédé dans un tragique accident de chasse. Kevin, tu manques déjà à beaucoup de gens; Gaspé t'aimait vraiment, autant que tu aimais Gaspé. Nos meilleures pensées accompagnent ses parents, sa famille et ses très nombreux amis. (Silence).

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h22, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Patrick Côté :

Employé municipal et prestataire d'aide sociale, aimerait savoir si le dégraisseur utilisé à l'aréna de Gaspé est toujours utilisé et ce, depuis le tournoi atome de 2015?

Daniel : Nous n'avons pas l'information mais ferons des vérifications.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Bonne chasse à tout le monde.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités du mois de septembre.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Question au niveau de l'hydrogéologue à l'Anse-au-Griffon :

Sébastien : La 2^e étape sera faite à la mi-octobre, soit les forages pour trouver une bonne source d'eau. Si les tests sont bons, on verra si on construira une conduite qui se rendra à nos installations ou si nous devons creuser d'autres puits.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Souhaite une belle chasse.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Cérémonie de la commémoration de la révolte des pêcheurs;
- Hommage à monsieur Mario Mimeault.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois de septembre;
- Question : travaux sur la rue Forest, est-ce que le pavage de la rue sera fait au complet cet automne?

Sébastien : Oui, toute la rue sera asphaltée au complet la virée prévue sera également faite et complété cet automne.

RÉS. 19-09-052

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 031 567.74 \$:

- Activités financières régulières : 1 031 567.74 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 680 383.38 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 484 509.31 \$
- Activités d'investissements - inondations : 195 874.07 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 90 185.45 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 941 382.29 \$
- Activités d'investissement : 680 383.38 \$

RÉS. 19-09-053

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE SERVICES
DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire modifier le bâtiment au 1, rue des Cotton, pour la construction et l'aménagement d'un centre de services des travaux publics;

CONSIDÉRANT la lettre d'autorisation définitive du projet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reçue le 19 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public sur SEAO, nous avons reçu quatre (4) soumissions :

- Kamco Construction Inc. 3 877 477.00 \$, plus les taxes applicables
- Duotech Construction Inc. 4 110 000.00 \$, plus les taxes applicables
- Construction Marcel Charest et Fils Inc. 4 169 000.00 \$, plus les taxes applicables
- Construction Cybco Inc. 7 929 064.01 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le mandat des travaux pour le projet d'aménagement d'un centre de service des travaux publics est octroyé à l'entreprise ayant le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions, la recommandation de la firme d'architecte au dossier, Vachon Roy architectes, est d'accepter la soumission de la compagnie Kamco Construction Inc. étant conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour les travaux d'aménagement d'un centre de services des travaux publics au 1, rue des Cotton à la compagnie Kamco Construction Inc. au montant de 3 877 477.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1391-19.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 19-09-054

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LA SURFACEUSE
DU CENTRE DE SKI MONT-BECHERVAISE**

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à la construction d'un abri pour loger la surfaceuse du Centre de ski Mont-Bechervaise;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres nous avons reçu trois soumissions conformes;

- Onil Dumaresq Construction Inc. au montant de 20 657,00 \$ plus les taxes applicables;
- Rénovation C.M. enr. au montant de 21 950,00 \$ plus les taxes applicables;
- G.D. Construction et fils Inc. au montant de 29 500,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accorde le contrat pour la construction d'un abri pour la surfaceuse du Centre de ski Mont-Béchervaise à Onil Dumaresq Construction Inc. au montant de 20 657,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1394-19.

RÉS. 19-09-055

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
AGRANDISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UN LOCAL D'ENTREPOSAGE**

CONSIDÉRANT QU'un agrandissement doit être fait au chalet sportif de Cap-des-Rosiers pour l'aménagement d'un local d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres nous avons reçu une soumission conforme, soit :

- G.D. Construction et fils Inc. au montant de 54 800,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant respecte le budget alloué pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accorde le contrat pour la construction d'un agrandissement au chalet sportif de Cap-des-Rosiers à G.D. Construction et fils Inc. au montant de 54 800,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1394-19.

RÉS. 19-09-056

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ACHAT DE MÉTAUX RECUEILLIS PAR L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises pour l'achat de métaux recueillis par l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 offres de service conformes :

- Groupe Bouffard au montant de 25.00 \$ / t.m. et de 0.33 \$ / kg pour les batteries de voiture;
- Récupération Polo 2012 au montant de 80.00 \$ / t.m. et de 0.35 \$ / kg pour les batteries de voiture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroi le contrat pour l'achat de métaux recueillis par l'écocentre, à Récupération Polo 2012 au montant de 80.00 \$ / t.m. et de 0.35 \$ / kg pour les batteries de voiture, et ce, jusqu'au 30 septembre 2020.

RÉS. 19-09-057

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
DÉMOLITION DU BÂTIMENT
AU 325, RUE MONSEIGNEUR-LEBLANC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de la maison située au 325, rue Monseigneur-Leblanc;

CONSIDÉRANT QUE cette maison est désaffectée et inhabitable;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfections sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a fait une demande de prix auprès de 10 entrepreneurs en excavation;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 4 propositions :

- Les Entreprises Luc Francoeur au montant de 5 200,00 \$ plus les taxes applicables;
- Les entreprises L. J. L. Inc. (9049-3164 Québec Inc.) au montant de 6 450,00 \$ plus les taxes applicables;
- Ivan & Garry McKoy Inc. au montant de 9 764,90 \$ plus les taxes applicables;
- Excavation Robertson Touzel (9203-9015 Québec Inc.) au montant de 9 999,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission n'est pas conforme.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les entreprises L. J. L. Inc. (9049-3164 Québec Inc.) au montant de 6 450,00 \$ plus les taxes applicables s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde le contrat à Les entreprises L. J. L. Inc. (9049-3164 Québec Inc.) au montant de 6 450,00 \$ plus les taxes

applicables pour la démolition de la maison située au 325, rue Monseigneur-Leblanc à Gaspé.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 19-09-058

**PARCOURS ÉNERGIE –
STATIONS D'ENTRAÎNEMENT
SUR LA PROMENADE DU CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par certains citoyens de créer un parcours énergie à partir du mobilier et des installations urbaines déjà en place dans le centre-ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour la réalisation du Parcours Énergie est à faire;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière doit être reçue afin de réaliser les activités ainsi que produire la conception et la production techniques, le plan de promotion et les panneaux explicatifs;

CONSIDÉRANT QUE le budget total proposé totalise 14 850 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de Madame Maïté Samuel-Leduc au montant de 14 850 \$ plus les taxes applicables :

CONSIDÉRANT QUE la livraison du projet est pour le 30 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du concept, la Direction des Loisirs et de la Culture accepte le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Madame Maïté Samuel-Leduc au montant de 14 850 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au surplus non affecté.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 19-09-059

PAIEMENT DE FACTURE - LITEL

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû faire l'installation d'un poteau de lumière à l'écocentre de Gaspé pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû faire l'installation de 2 poteaux électriques pour le branchement du nouveau panneau indicateur du terrain de football de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la compagnie Litel pour l'installation de ces 3 poteaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil procède au paiement de la facture # 1007-53114 de la compagnie Litel pour l'installation de 3 poteaux électriques au montant de 3 050,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le paiement soit réparti comme suit : 950,00 \$ plus les taxes applicables au code budgétaire 02-452-20-649 et 2 100 \$ plus les taxes applicables au règlement d'emprunt 1330-17.

RÉS. 19-09-060

**PAIEMENT DE FACTURE –
LES SERVICES TECHNOLOGIQUES DUO**

CONSIDÉRANT que nous avons changé le système de traitement UV de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des modifications à faire à la programmation du système;

CONSIDÉRANT la facture de Les Services Technologiques DUO au montant de 1 642,50 \$ plus les taxes applicables, soit 902.50 \$ en honoraires professionnels et 740,00 \$ pour l'achat d'une licence annuelle pour le nouveau système;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil procède au paiement de la facture #7233 de Les Services Technologiques DUO au montant de 1 642,50 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement d'emprunt 1344-17.

RÉS. 19-09-061

MANDAT D'ASPHALTAGE DE LA RUE FOREST

CONSIDÉRANT les présents travaux d'amélioration du système de drainage de la rue Forest;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu de procéder au pavage de cette rue en 2020;

CONSIDÉRANT la présence d'Eurovia sur les lieux pour la réfection des accotements en lien avec les présents travaux de drainage;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait une demande de prix à Eurovia pour le pavage complet de la rue Forest;

CONSIDÉRANT que la soumission, au montant de 150 917,20 \$ plus les taxes applicables, comprend des travaux de pulvérisation sur une partie de la rue, un surfacage complet et l'ajout d'une virée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Eurovia pour l'asphaltage de la rue Forest en entier au montant de 150 917,20 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée comme suit :

- 63 000,00\$ plus les taxes applicables au règlement 1390-19;
- 87 917,20\$ plus les taxes applicables au règlement 1367-18.

RÉS. 19-09-062

BAIL - BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement aucun bail en vigueur pour l'occupation des infrastructures à Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un bail en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Gaspé soumise à l'organisme Berceau du Canada pour une durée de cinq (5) ans, et ce, à partir du 1er novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet de bail jointe à la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les conditions du bail soumis relativement à l'occupation des lieux loués à Berceau du Canada, par l'organisme Berceau du Canada en faveur de la Ville de Gaspé, dans les infrastructures situées au 179, montée de Wakeham.

QUE le bail soit pour une durée de cinq (5) ans (à compter du 1er novembre 2019) en contrepartie d'un loyer annuel de 60 000 \$ plus les taxes applicables et dont le premier paiement sera exigible le 1er novembre 2019.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la Greffière soit autorisée à y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

RÉS. 19-09-063

BAIL - ESCALE GASPÉSIE INC. (DESTINATION GASPÉ)

CONSIDÉRANT QU'il n'y a actuellement aucun bail en vigueur pour l'occupation d'une partie des locaux à la gare intermodale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un bail en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Gaspé soumise à l'organisme Escale Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) pour une durée de cinq (5) ans, et ce, à partir du 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet de bail jointe à la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les conditions du bail soumis relativement à l'occupation d'une partie des lieux loués à la gare intermodale, par l'organisme Escalé Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) en faveur de la Ville de Gaspé, dans le bâtiment situé au 8, rue de la Marina.

QUE le bail soit pour une durée de cinq (5) ans (à compter du 1er novembre 2019) en contrepartie d'un loyer annuel de 48 000 \$ plus les taxes applicables et dont le premier paiement sera exigible le 1er novembre 2019.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la Greffière soit autorisée à y apporter des modifications mineures, s'il y a lieu.

RÉS. 19-09-064

ACQUISITION - LOT 5 312 415, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE madame Solange Coulombe est propriétaire du lot 5 312 415, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront faits sur la rue Forest afin de mieux contrôler les eaux pluviales et qu'il est nécessaire d'acquérir ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 5 312 415, cadastre du Québec a consenti à céder le lot à titre gratuit à la ville, le tout tel que prévu dans l'acte d'achat de sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a accepté que la Ville procède aux travaux sur sa propriété avant que la vente soit signée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une autorisation et engagement ainsi que l'acte de vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé procède à l'acquisition à titre gratuit du lot 5 312 415, cadastre du Québec.

QUE le conseil municipal autorise la greffière à signer l'autorisation et engagement et à y apporter des modifications mineures s'il y a lieu.

QUE le mandat de préparer l'acte notarié soit confié à Me Line Desrosiers, notaire.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer l'acte d'acquisition de cet immeuble.

QUE les frais de notaire soient imputés au code budgétaire 02-140-00-412.

RÉS. 19-09-065

**CONTRÔLE QUALITATIF LORS DES TRAVAUX DE CORRECTION
DU PROBLÈME D'ÉROSION, DES ACCOTEMENTS
ET DES ENTRÉES CHARRETIÈRES
DE LA RUE FOREST À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire des travaux de correction du problème d'érosion des accotements et des entrées charretières de la rue Forest à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater une firme pour faire le contrôle qualitatif de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux fournisseurs (Englobe et GHD), nous avons reçu une soumission, dont le prix est le suivant;

- Englobe 3 930.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Englobe est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le contrôle qualitatif lors des travaux de correction du problème d'érosion des accotements et des entrées charretières de la rue Forest à Gaspé à Englobe au montant de 3 930.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1367-18.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 19-09-066

**PAIEMENT DE FACTURE –
ESCALE GASPÉSIE INC. (DESTINATION GASPÉ) –
GASPÉ PUR PLAISIR 2019**

CONSIDÉRANT la facture numéro 571 d'Escale Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) dans le cadre du projet « Gaspé pur plaisir 2019 »;

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvrait le mandat de réalisation du site web pour « Gaspé pur plaisir »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé assume un montant de 50 % des coûts de ce mandat;

CONSIDÉRANT la facture soumise au montant de 8 129.50 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 571 d'Escale Gaspésie Inc. (Destination Gaspé) au montant de 8 129.50 \$, plus les taxes applicables, relativement au projet « Gaspé pur plaisir 2019 ».

QUE la dépense soit imputée à la réserve Développement économique #59-131-44-000.

RÉS. 19-09-067

**AIDE FINANCIÈRE –
CENTRE COMMUNAUTAIRE GRIFFON**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre communautaire Griffon le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette aide de démarrage est requise pour le développement du projet de création du Centre communautaire Griffon, notamment pour des frais courants tels que publicité, consultations, main d'œuvre et fournitures de bureau;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière non récurrente de 5 000 \$ au Centre communautaire Griffon afin de supporter les démarches de l'organisme.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 19-09-068

**ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS –
SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT l'adoption du guide de procédures pour le nettoyage suite aux incendies afin de protéger la santé et la sécurité au travail de nos pompiers;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, l'acquisition de divers équipements est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE suite aux diverses demandes de prix pour l'acquisition de ces équipements, les résultats sont les suivants :

- laveuse Karcher (quantité : 3)
Larose et fils Ltée, au montant de 2 997 \$, plus les taxes applicables;
- decon-pak (quantité : 2)
L'Arsenal, au montant de 1 898 \$, plus les taxes applicables;
- fit test kit (quantité : 2)
Tenaquip, au montant de 732.10 \$, plus les taxes applicables;
- gants dragon fire (quantité : 100)
CSE Incendie & Sécurité Inc., au montant de 10 500 \$, plus les taxes applicables;
- sac bunker gear (quantité : 20)
CSE Incendie & Sécurité Inc., au montant de 1 399 \$, plus les taxes applicables;
- casier pour bunker (quantité : 20)

Boivin & Gauvin/1200°, au montant de 4240 \$, plus les taxes applicables;

- gants de travail (quantité : 100)
Sécurité Médic, au montant de 459 \$, plus les taxes applicables;
- cagoule (quantité : 100)
Boivin & Gauvin, au montant de 3 395 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont conformes à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture :

- de trois (3) laveuses Karcher à Larose et fils ltée, au montant de 2 997 \$, plus les taxes applicables;
- de deux (2) decon-pak à L'Arsenal, au montant de 1 898 \$, plus les taxes applicables;
- de deux (2) fit test kit à Tenaquip, au montant de 732.10 \$, plus les taxes applicables;
- de cent (100) paires de gants dragon fire à CSE Incendie & Sécurité Inc., au montant de 10 500 \$, plus les taxes applicables;
- de vingt (20) sacs bunker gear à CSE Incendie & Sécurité Inc., au montant de 1 399 \$, plus les taxes applicables;
- de vingt (20) casiers pour bunker à Boivin & Gauvin/1200°, au montant de 4 240 \$, plus les taxes applicables;
- de cent (100) paires de gants de travail à Sécurité Médic, au montant de 459 \$, plus les taxes applicables;
- de cent (100) cagoules à Boivin & Gauvin, au montant de 3 395 \$, plus les taxes applicables.

QUE les dépenses soient imputées sur le surplus non affecté.

RÉS. 19-09-069

AUTORISATION À DÉPOSER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est incluse dans les zones industrialo-portuaires du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'étude préparée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton dresse un portrait de la zone industrialo-portuaire de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE parmi les priorités identifiées, l'embauche d'une ressource permettant l'accompagnement des industries et entreprises et la concertation dans les zones industrielles, en plus de l'élaboration d'un plan marketing pour la promotion de la gamme de services disponibles dans la zone industrielle de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE Gaspé veut également se positionner comme zone d'innovation dans le cadre de l'appel de projets du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Gaspé possède tous les atouts pour s'inscrire dans cette zone : institutions d'enseignement, centre de recherche avec expertise de pointe, industries dans plusieurs créneaux, infrastructures importantes de transport et de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE cette zone d'innovation doit être concertée entre tous les acteurs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'innovation s'inscrit en complémentarité avec la zone industrialo-portuaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et/ou le directeur général et/ou le coordonnateur aux communications et aux relations publiques et/ou l'agent de développement économique à déposer des demandes d'aide financière au ministère de l'Économie et de l'Innovation et/ou dans les différents ministères, autant au gouvernement provincial et fédéral, pour l'embauche d'un consultant en développement économique pour coordonner les démarches prévues dans la zone industrialo-portuaire et dans la création d'une zone d'innovation sur territoire de la ville de Gaspé.

RÉS. 19-09-070

**FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX CARTIER SEC –
RECOMMANDATIONS POUR 2019**

CONSIDÉRANT l'entente sur les contributions du promoteur signée entre la Ville de Gaspé et Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. le 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT QU'un volet de cette entente prévoit la création d'un fonds de visibilité par Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc. afin de venir en aide aux organismes sans but lucratif œuvrant au développement social et communautaire dans le quartier où se réalise l'exploitation;

CONSIDÉRANT la cession des droits et obligations de l'entente susdite en faveur de Innergex Cartier SEC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recommander annuellement à Innergex Cartier SEC les noms des organismes proposés;

CONSIDÉRANT QUE le montant du fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne pour l'année 2019 est de 28 479.10 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-030 accordant un montant de 25 800 \$ à divers organismes;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant de 2 679.10 \$ à distribuer pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT les propositions de la conseillère du quartier no 1 pour solder le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal recommande à Innergex Cartier SEC les organismes suivants pour bénéficier de son fonds de visibilité pour l'année 2019 :

- Association sportive et culturelle de Petit-Cap pour un montant de 500 \$;
- Administration portuaire de l'Anse-à-Valleau pour un montant de 500 \$;
- Cercle des fermières de St-Maurice-de-l'Échouerie pour un montant de 179.10 \$;
- Relais du Lac Rond pour un montant de 500 \$;
- Comité de loisir de L'Échouerie pour un montant de 500 \$;
- Association de chasse et pêche de St-Maurice-de-l'Échouerie Inc. pour un montant de 500 \$.

RÉS. 19-09-071

**DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX
VERSION N° 1 POUR LA TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉS. 19-09-072

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 17-02-032
(AIDE FINANCIÈRE - LA FONDATION DE L'ÉCOLE
AUX QUATRE-VENTS DE RIVIÈRE-AU-RENARD –
RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE
AUX QUATRE-VENTS DE RIVIÈRE-AU-RENARD)

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-032;

CONSIDÉRANT QUE le second paragraphe des recommandations stipulait ce qui suit :

«QUE la dépense soit affectée au futur règlement d'emprunt sur les infrastructures de loisirs de la Ville.»

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer ce second paragraphe des recommandations afin d'imputer cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

«QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.»

QUE la résolution 19-09-035 soit abrogée.

RÉS. 19-09-073

DÉMISSION DE POMPIERS ET D'UNE POMPIÈRE
À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la lettre que nous avons fait parvenir les 2 juillet et 2 août dernier à certains pompiers et pompières à temps partiel inactifs(ves) stipulant qu'à moins d'avis contraire de leur part d'ici 30 jours, nous les considérons comme démissionnaires de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons eu aucune nouvelle de leur part à l'effet qu'ils voulaient demeurer pompiers et pompières à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de messieurs Dylan Desprès et Anthony Dubé-Langevin en tant que pompiers à temps partiel et de madame Anne-Marie Chouinard en tant que pompière à temps partiel pour le Service de protection contre les

incendies de la Ville de Gaspé et que le conseil municipal en profite pour les remercier pour les services offerts à la population de la Ville.

QUE le conseil municipal les avise que l'équipement qui lui leur a été prêté doit être retourné le plus rapidement possible.

RÉS. 19-09-074

**PROLONGATION DE POSTES SAISONNIERS –
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'il y a des postes saisonniers d'une durée d'emploi de 14 et 22 semaines ainsi qu'un poste de journalier et préposé à la balance de 27 semaines que nous voulons prolonger afin de les amener à terminer en date du 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les besoins de prolongation de charpentiers-menuisiers de 15 semaines;

CONSIDÉRANT l'expérience des dernières années au cours desquelles ces postes ont été prolongés afin de compléter les travaux à effectuer avant l'hiver et des travaux prévus pour le déménagement temporaire du garage au 1, rue des Cotton;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 41 703 \$ a déjà été prévu au budget 2019 afin de couvrir ces dépenses de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE l'absence-maladie d'un titulaire d'un poste de technicien en mécanique et en traitement des eaux potables et usées se prolonge et du retard occasionné, nous aimerions prolonger les contrats d'opérateurs de réseaux d'aqueduc et d'égout pour un maximum de 10 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation des postes saisonniers de journalier et de journalier et préposé à la balance pour la période du 6 octobre au 9 novembre 2019.

QUE le conseil municipal autorise la prolongation de 15 semaines d'employés charpentiers-menuisiers, et ce, pour la période du 13 octobre au 30 novembre 2019.

QUE ces dépenses salariales soient imputées au code budgétaire 02-320-00-141.

QUE le conseil municipal autorise la prolongation des postes d'opérateurs de réseaux d'aqueducs et d'égout pour un maximum de 10 semaines.

QUE ces dépenses salariales soient imputées aux codes budgétaires 02-413-00-141 (80%), 02-414-00-141 (10%) et 02-415-00-141 (10%).

RÉS. 19-09-075

OFFRE DE RÈGLEMENT TAT 697900-01B-1802 ET 657903-01B-1802

CONSIDÉRANT QUE l'entente hors cour porte sur la modification des décisions de la CNESST rendues le 11 janvier 2018 et le 12 janvier 2018 à la suite d'une révision administrative;

CONSIDÉRANT QUE l'entente modifie le diagnostic de la lésion professionnelle du 11 août 2015 subie par le travailleur;

CONSIDÉRANT QUE le dossier n'a plus d'impact financier pour la Ville et que notre mutuelle en santé et sécurité au travail nous a confirmé le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties dans le dossier susdit, selon la recommandation de notre mutuelle en santé et sécurité au travail.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 19-09-076

**INTÉRIM DU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE
ET AUX OPÉRATIONS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le départ de notre ancien contremaître à la voirie et aux opérations des travaux publics et le processus de recrutement en cours présentement;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail qui a été donné au titulaire du poste de contremaître à la mécanique et aux approvisionnements depuis le 15 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'intérim au poste de contremaître à la voirie et aux opérations des travaux publics soit effectué par Éli Fournier-Richard, et ce, rétroactivement au 15 septembre 2019 jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau contremaître.

QUE la majoration salariale de 10% soit accordée sur recommandation du directeur général et approuvée par le conseil municipal conformément à l'article 3.2 du Guide de gestion du personnel cadre.

QUE ces dépenses salariales soient imputées aux codes budgétaires 02-320-00-141 (40%), 02-330-00-141 (15%), 02-413-00-141 (10%), 02-415-00-141 (10%), 02-701-20-141 (5%), 02-701-50-141 (5%), 02-701-58-141 (10%) et 02-702-20-141 (5%).

À 21h00, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 19-09-077

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h00 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière